Nations Unies A/57/PV.57

Assemblée générale

Cinquante-septième session

Documents officiels

57e séance plénière
Vendredi 22 novembre 2002, à 10 heures
New York

Président : M. Kavan . . . . . (République tchèque)

En l'absence du Président, M. Mamba (Swaziland), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 15.

Rapports de la Première Commission

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va examiner les rapports de la Première Commission sur les points 57 à 73 de l'ordre du jour.

Je demande au Rapporteur de la Première Commission, M. Mehmet Samsar, de la Turquie, de présenter les rapports de la Première Commission en une seule intervention.

M. Samsar (Turquie), Rapporteur de la Première Commission (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir et l'honneur de présenter à l'Assemblée générale les rapports de la Commission des questions de désarmement et de la sécurité internationale – la Première Commission – sur les points 57 à 73 de l'ordre du jour pour examen et approbation.

La Commission, sous la présidence de l'Ambassadeur Semakula Kiwanuka, Représentant permanent de l'Ouganda, a examiné, d'une manière très efficace et très constructive, 17 points de l'ordre du jour, qui englobent au total 36 questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale.

Si l'on peut qualifier la cinquante-septième session de la Première Commission de compliquée du point de vue de la procédure, elle ne s'en avère pas moins constructive sur le fond, plus ciblée et axée sur l'action. Je peux dire que le programme du désarmement pour 2002 a été riche en événements. Au cours de la session, les États membres ont abordé tous les thèmes qui couvrent le large éventail des questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale. La plupart des délégations qui ont participé aux délibérations de la Commission ont salué les progrès enregistrés ces dernières années, et ont fait part de leurs inquiétudes légitimes et de leur disposition à coopérer à l'examen des questions sur lesquelles il faudra se pencher dans un avenir proche.

Comme par le passé, la complexité des questions nucléaires en général, qui couvrent tant le désarmement que la non-prolifération nucléaires, reste au coeur du débat sur la sécurité internationale. Parmi ces questions, en général, celles qui ont trait aux armes de destruction massive – et, en particulier, le désarmement et la non-prolifération nucléaires, les évolutions positives sur la scène nucléaire, notamment, le Traité sur la réduction des armements stratégiques offensifs entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie, et les questions touchant d'autres types d'armes de destruction massive, comme les armes chimiques et biologiques – ont continué de primer aux yeux d'un grand nombre de délégations. Bien que des divergences considérables persistent autour de

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

02-70585 (F)

certaines questions de fond spécifiques, il semble que nous soyons parvenus à un consensus sur un grand nombre d'objectifs fondamentaux qui ont trait au désarmement multilatéral et à la non-prolifération.

La Commission a été saisie, au total, de 52 projets de résolution et de deux projets de décision qui ont été soumis à des fins d'examen au titre de diverses questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale. Au total, elle a adopté 50 projets de résolution et deux projets de décision, dont 29 projets de résolution et un projet de décision adoptés sans être mis aux voix. Un projet de résolution intitulé « Effet de l'utilisation d'uranium appauvri dans l'armement » n'a pas été adopté, tandis qu'un autre projet de résolution, intitulé « Désarmement, non-prolifération et paix et sécurité internationales », a été retiré en raison de l'absence de consensus.

À cet égard, je tiens à indiquer que la Commission a adopté cinq nouveaux projets de résolution sur : les réductions bilatérales des armements nucléaires stratégiques et le nouveau cadre stratégique; les réductions des armements nucléaires non stratégiques; les législations nationales relatives au transfert d'armes, de matériel militaire et de produits et techniques à double usage; les mesures visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive; et la promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Trois de ces résolutions ont été adoptées par la voie d'un vote enregistré et deux par consensus.

J'aimerais rendre hommage à toutes les délégations pour l'esprit de coopération dont elles ont fait montre dans la quête commune d'un monde meilleur, plus sûr et plus stable. Par ailleurs, je présente mes sincères remerciements au Président de la Première Commission, l'Ambassadeur Matia Mulumba Semakula Kiwanuka, qui, fort d'un grand sens de la diplomatie et de vastes connaissances en matière de désarmement et de sécurité internationale, a pu diriger avec habileté les délibérations de la Première Commission et enrichir le débat de ses idées et de ses précieux conseils.

Je voudrais également exprimer ma reconnaissance et mes remerciements aux Vice-Présidents de la Commission, l'Ambassadeur José Nicolás Rivas, de la Colombie, M. Jamal Nassir Al-Bader, du Qatar, et M. Razvan Rusu, de Roumanie, qui ont tous trois joué un rôle constructif en s'acquittant de leurs responsabilités communes.

Par ailleurs, je voudrais remercier le Secrétaire de la Première Commission, M. Mohammad Kasem Sattar, dont la riche expérience et les très grandes compétences ont largement contribué à mener à bien les travaux de la Commission. Je souhaiterais également présenter mes remerciements à M. Timur Alasaniya, à M. Saijin Zhang, à M. Tam Chung, à Mme Ruby Kulanusorstit, à Mme Janett Serrano, à M. Eduard Fesko et aux autres membres du personnel du Secrétariat de l'aide précieuse qu'ils ont apportée dans la préparation des rapports ainsi que dans les activités de la Commission. Je voudrais également indiquer qu'en ma qualité de Rapporteur de la Commission, j'ai eu la chance de faire la connaissance de nombreux « soldats inconnus » qui travaillent assidûment au Secrétariat et méritent toute notre admiration et notre gratitude pour l'excellent travail qu'ils accomplissent.

Pour terminer, je soumets à l'Assemblée générale, pour examen et approbation, les rapports de la Première Commission, tels que contenus dans les documents A/57/501 à A/57/117.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Si aucune proposition n'est faite au titre de l'article 66 du Règlement intérieur, je considérerai que l'Assemblée générale décide de ne pas débattre des rapports de la Première Commission dont elle est saisie aujourd'hui.

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Les déclarations seront donc limitées aux explications de vote ou de position. Les positions des délégations concernant les recommandations de la Première Commission ont été clairement exposées à la Commission et sont consignées dans les documents officiels pertinents.

Je rappelle aux membres qu'en vertu du paragraphe 7 de la décision 34/401, l'Assemblée générale est convenue que :

> « Lorsqu'un même projet de résolution est examiné dans une grande commission et en séance plénière, les délégations, dans toute la mesure du possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission, soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission. »

Je rappelle également aux délégations que, toujours conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Avant que l'Assemblée ne se prononce sur les recommandations figurant dans les rapports de la Première Commission, j'informe les représentants que nous procéderons de la même façon qu'en Première Commission dans la prise de décisions, à moins que le Secrétariat n'ait été avisé d'une procédure différente. En d'autres termes, lorsqu'il aura été procédé à un vote enregistré ou séparé, nous ferons de même. J'espère également que l'Assemblée adoptera sans vote les recommandations que la Première Commission a adoptées sans vote.

Point 57 de l'ordre du jour

Réduction des budgets militaires

Rapport de la Première Commission (A/57/501)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite prendre note du rapport de la Première Commission contenu dans le document A/57/501?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 57 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 58 de l'ordre du jour

Interdiction de mettre au point et de fabriquer de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive : rapport de la Conférence du désarmement

Rapport de la Première Commission (A/57/502)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport.

La Première Commission a adopté le projet de résolution sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 57/50).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 58 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 59 de l'ordre du jour

Question de l'Antarctique

Rapport de la Première Commission (A/57/503)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport.

La Première Commission a adopté le projet de résolution sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 57/51).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 59 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 60 de l'ordre du jour

Maintien de la sécurité internationale – relations de bon voisinage, stabilité et développement en Europe du Sud-Est

Rapport de la Première Commission (A/57/504)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport.

La Première Commission a adopté le projet de résolution sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 57/52).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi

terminé avec son examen du point 60 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 61 de l'ordre du jour

Les progrès de la téléinformatique dans le contexte de la sécurité internationale

Rapport de la Première Commission (A/57/505)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 8 de son rapport.

La Première Commission a adopté le projet de résolution sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 57/53).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 61 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 62 de l'ordre du jour

Le rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement

Rapport de la Première Commission (A/57/506)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Algérie, Angola, Arabie saoudite, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Belize, Bhoutan, Bolivie, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Myanmar, Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Swaziland, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie.

Votent contre :

Albanie, Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Yougoslavie.

S'abstiennent :

Afrique du Sud, Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Brésil, Fédération de Russie, Fidji, Géorgie, Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Paraguay, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Tadjikistan, Tonga, Turkménistan, Ukraine, Uruguay.

Par 90 voix contre 48, avec 21 abstentions, le projet de résolution 57/54 est adopté (résolution 57/54).

[*La délégation du Mozambique a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour*]

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 62 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 63 de l'ordre du jour

Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient

Rapport de la Première Commission (A/57/507)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport.

La Première Commission a adopté le projet de résolution sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 57/55).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 63 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 64 de l'ordre du jour

Conclusion d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes

Rapport de la Première Commission (A/57/508)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Belize, Bhoutan, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Liban, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Myanmar, Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie.

Votent contre :

Néant.

S'abstiennent :

Afrique du Sud, Albanie, Andorre, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bélarus, Belgique, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Yougoslavie.

Par 106 voix contre zéro, avec 55 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 57/56).

[*La délégation du Mozambique a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour*]

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 64 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 65 de l'ordre du jour

Prévention d'une course aux armements dans l'espace

Rapport de la Première Commission (A/57/509)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution figurant dans le document A/57/509, recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Belize, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Myanmar, Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Swaziland, Suisse, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zambie.

Votent contre :

Néant.

S'abstiennent :

États-Unis d'Amérique, Israël, Micronésie (États fédérés de).

Par 159 voix contre zéro, avec 3 abstentions, le projet de résolution est a adopté (résolution 57/57).

[*La délégation du Mozambique a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour*]

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 65 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 66 de l'ordre du jour

Désarmement général et complet

Rapport de la Première Commission (A/57/510)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie de 29 projets de résolution recommandés par la Première Commission au paragraphe 90 de son rapport. Un projet de décision est recommandé au paragraphe 91 du même rapport.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Irlande.

Mme Murnaghan (Irlande) (*parle en anglais*) : J'ai demandé à prendre la parole au nom des auteurs du projet de résolution A/C.1/57/L.3/Rev.1, figurant comme projet de résolution B dans le document A/57/510. Les auteurs du projet de résolution se félicitent de l'adhésion de Cuba au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires(TNP) et de sa ratification du Traité de Tlatelolco.

Lorsque le projet de résolution a été adopté en Première Commission le 25 octobre 2002, Cuba avait signalé son intention d'assumer des obligations. Toutefois toutes les procédures nécessaires n'ont pas pu être menées à terme avant que la Première Commission n'ait achevé ses travaux. Les auteurs du projet de résolution ont convenu qu'il serait bon que ces faits nouveaux soient reflétés dans le texte que doit examiner l'Assemblée générale. En leur nom donc, je tiens à proposer un amendement technique au paragraphe 24 du préambule du projet de résolution B. Nous proposons que le paragraphe soit amendé pour être lu comme suit « *Se félicitant* de l'adhésion de Cuba au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de sa ratification du Traité de Tlatelolco ». Nous demandons que le projet de résolution, tel qu'oralement amendé, soit examiné par l'Assemblée.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole au représentant du Brésil.

M. Mourao (Brésil) (*parle en anglais*) : Depuis que la Première Commission a adopté à une majorité écrasante le projet de résolution A/C.1/57/L.34 intitulé « Hémisphère Sud et zones adjacentes exempts d'armes nucléaires », Cuba a déposé à Mexico les instruments de ratification du Traité de Tlatelolco. Avec cette décision, le processus de ratification de Tlatelolco est achevé. Ces derniers jours, nous avons également été informés de faits nouveaux importants concernant la zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est. Tous les 10 pays d'Asie du Sud-Est, dans l'esprit du Traité de Bangkok, ont déjà ratifié cet important Traité. Après avoir consulté les auteurs et les délégations intéressées sur la possibilité d'amender le projet de résolution L.34 en vue de tenir compte de ces faits nouveaux, la délégation brésilienne propose les amendements suivants au projet de résolution L.34, « Hémisphère Sud et zones adjacentes exempts d'armes nucléaires ».

Le troisième alinéa du préambule se lirait comme suit : « Se félicitant de la ratification par Cuba du Traité de Tlatelolco, ce qui a parachevé la création de la première zone habitée exempte d'armes nucléaires, qui englobe tous les États de l'Amérique latine et des Caraïbes. »

Au paragraphe 2 du dispositif, il faut supprimer les mots « Tlatelolco » et « Bangkok », afin que ce paragraphe se lise comme suit : « Demande à tous les États des régions intéressées de ratifier les Traités de Rarotonga et de Pelindaba, et à tous les États concernés de continuer à travailler ensemble pour faciliter l'adhésion aux protocoles des traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires par tous les États intéressés qui n'y ont pas encore adhéré. »

Au nom des auteurs, nous recommandons à l'Assemblée générale d'approuver ce projet de résolution tel qu'il a été amendé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

M. Ishikawa (Japon) (*parle en anglais*) : À la suite de l'adoption du projet de résolution intitulé « Vers l'élimination totale des armes nucléaires » (A/C.1/57/L.42) par la Première Commission, le 23 octobre 2002, la République de Cuba a adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Le Japon, au nom des auteurs de ce projet de résolution, aimerait proposer oralement que ce projet de résolution soit amendé pour indiquer ce fait nouveau. C'est pourquoi nous recommandons que la dernière ligne du troisième alinéa du préambule, qui commence ainsi, « et saluant la décision », se lise comme suit « et saluant l'adhésion de la République de Cuba au Traité ». En conséquence, le paragraphe 3 du préambule se lit désormais comme suit :

> « Réaffirmant l'importance capitale du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en tant que pierre angulaire du régime international de non-prolifération et fondement essentiel de la poursuite du désarmement nucléaire, et saluant l'adhésion de la République de Cuba au Traité. »

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Pologne.

M. Lemanski (Pologne) (*parle en anglais*) : Je voudrais présenter oralement une révision technique au projet de résolution A/C.1/57/L.48, intitulé « Application de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction ».

Lorsque la Pologne et le Canada ont présenté ce projet de résolution à la Première Commission en octobre dernier, le nombre d'États parties à la Convention était de 145. Or, comme tous les membres le savent certainement, deux nouveaux États – Saint-

Vincent-et-les-Grenadines et Samoa – ont adhéré depuis à la Convention avant que l'Assemblée générale ne se prononce sur le présent projet de résolution, ce qui porte le nombre total d'États parties à 147. La Pologne et le Canada aimeraient que ces faits soient répercutés dans le texte final du projet de résolution. Le texte corrigé du troisième alinéa du préambule se lirait donc comme suit :

> « *Notant avec satisfaction* que, depuis l'adoption de la résolution 56/24 K, quatre autres États ont ratifié la Convention ou y ont adhéré, ce qui porte à cent quarante-sept au total le nombre des États parties à la Convention, ».

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je vais soumettre les 29 projets de résolution A à CC et le projet de décision à l'Assemblée un par un. Nous examinerons les amendements apportés oralement aux projets de résolution B, P, U et Y en examinant chacun des projets de résolution concernés. Une fois que toutes les décisions auront été prises, les représentants auront à nouveau l'occasion d'expliquer leur vote.

Les projets de résolution A à CC figurent au paragraphe 90 de la section III du rapport de la Première Commission.

Nous passons d'abord au projet de résolution A, intitulé « Réduction des armements nucléaires non stratégiques ».

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afrique du Sud, Algérie, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Iles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Liban, Liechtenstein, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Myanmar, Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Suède, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie.

Votent contre :

États-Unis d'Amérique, France, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

S'abstiennent :

Albanie, Allemagne, Argentine, Arménie, Australie, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Géorgie, Grèce, Hongrie, Inde, Islande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Micronésie (États fédérés de), Norvège, Ouzbékistan, Pakistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Turquie, Yougoslavie.

Par 120 voix contre 3, avec 42 abstentions, le projet de résolution A est adopté (résolution 57/58).

[*La délégation du Mozambique a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour*]

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le projet de résolution B est intitulé « Vers un monde exempte d'armes nucléaires : nécessité d'un nouvel ordre du jour ».

Les membres se souviendront que le représentant de l'Irlande a présenté un amendement oral au vingt et unième alinéa du préambule du projet de résolution B.

Conformément à l'article 90 du Règlement intérieur, l'Assemblée va d'abord se prononcer sur

l'amendement oral au vingt et unième alinéa du préambule du projet de résolution B.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter l'amendement oral au vingt et unième alinéa du préambule du projet de résolution B?

L'amendement oral est adopté.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution B, tel qu'amendé oralement.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afrique du Sud, Algérie, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Iles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Liban, Liechtenstein, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Myanmar, Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Suède, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie.

Votent contre :

États-Unis d'Amérique, France, Inde, Israël, Pakistan, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

S'abstiennent :

Albanie, Allemagne, Australie, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Micronésie (États fédérés de), Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Turquie, Yougoslavie.

Par 125 voix contre 6, avec 36 abstentions, le projet de résolution B, tel qu'amendé oralement, est adopté (résolution 57/59).

[*La délégation du Mozambique a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour*]

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le projet de résolution C est intitulé « Étude de l'Organisation des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération ».

La Première Commission a adopté le projet de résolution C sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution C est adopté (résolution 57/60).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le projet de résolution D est intitulé « Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement ».

La Première Commission a adopté le projet de résolution D sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution D est adopté (résolution 57/61).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le projet de résolution E est intitulé « Mesures visant à renforcer l'autorité du Protocole de Genève de 1925 ».

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Myanmar, Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Swaziland, Suisse, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zambie.

Votent contre :

Néant.

S'abstiennent :

États-Unis d'Amérique, Israël, Micronésie (États fédérés de).

Par 164 voix contre zéro, avec 3 abstentions, le projet de résolution E, tel qu'amendé oralement, est adopté (résolution 57/62).

[*La délégation du Mozambique a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour*]

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le projet de résolution F est intitulé « Promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération ».

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fédération de Russie, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Myanmar, Népal, Nicaragua, Nigéria, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie.

Votent contre :

Allemagne, Bulgarie, Espagne, États-Unis d'Amérique, Israël, Italie, Micronésie (États

fédérés de), Lettonie, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Turquie.

S'abstiennent :

Albanie, Andorre, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Canada, Chypre, Croatie, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Japon, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Nauru, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Ukraine, Yougoslavie.

Par 105 voix contre 12, avec 44 abstentions, le projet de résolution F est adopté (résolution 57/63).

[*La délégation du Mozambique a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour*]

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le projet de résolution G est intitulé « Respect des normes relatives à l'environnement dans l'élaboration et l'application des accords de désarmement et de maîtrise des armements ».

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Myanmar, Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Swaziland, Suisse, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zambie.

Votent contre :

Néant.

S'abstiennent :

États-Unis d'Amérique, France, Israël, Micronésie (États fédérés de), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Par 163 votes contre zéro, avec 5 abstentions, le projet de résolution G est adopté (résolution 57/64).

[*La délégation de Mozambique a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour*]

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le projet de résolution H est intitulé « Relation entre le désarmement et le développement ».

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite,

Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Myanmar, Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Swaziland, Suisse, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zambie.

Votent contre :

États-Unis d'Amérique.

S'abstiennent :

France, Israël, Micronésie (États fédérés de), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Par 160 votes contre 1, avec 4 abstentions, le projet de résolution H est adopté (résolution 57/65).

[*La délégation de Mozambique a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour*]

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le projet de résolution I est intitulé « Législations nationales relatives au transfert d'armes, de matériel militaire et de produits et techniques à double usage ».

Un vote séparé a été demandé sur les mots « entre autres, à contrôler les transferts qui pourraient contribuer aux activités de prolifération et » du deuxième alinéa du préambule du projet de résolution I.

Comme il n'y a pas d'objections à cette demande, je vais d'abord mettre aux voix les mots « entre autres, à contrôler les transferts qui pourraient contribuer aux activités de prolifération et » du deuxième alinéa du préambule du projet de résolution I, sur lesquels un vote séparé a été demandé.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Andorre, Angola, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, El Salvador, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kazakhstan, Kenya, Lesotho, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Mexique, Monaco, Mongolie, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, Roumanie,

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Swaziland, Suisse, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Yougoslavie, Zambie.

Votent contre :

Néant.

S'abstiennent :

Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Bangladesh, Brunéi Darussalam, Comores, Cuba, Égypte, Émirats arabes unis, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Koweït, Liban, Malaisie, Maroc, Mauritanie, Myanmar, Oman, Qatar, République arabe syrienne, République-Unie de Tanzanie, Soudan, Tunisie, Yémen.

Par 131 voix contre zéro, avec 27 abstentions, les mots « entre autres, à contrôler les transferts qui pourraient contribuer aux activités de prolifération et » du deuxième alinéa du préambule du projet de résolution I sont adoptés.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre le projet de résolution I pris dans son ensemble.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Swaziland, Suisse, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zambie.

Votent contre :

Néant.

S'abstiennent :

Néant.

Par 166 votes contre zéro, le projet de résolution I est adopté (résolution 57/66).

[*La délégation de Mozambique a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour*]

Le Président par intérim (*parle en anglais*) *:* Le projet de résolution J est intitulé « Sécurité internationale et statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie ».

La Première Commission a adopté le projet de résolution J sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution J est adopté (résolution 57/67).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le projet de résolution K est intitulé « Réductions bilatérales des armements nucléaires stratégiques et nouveau cadre stratégique ».

La Première Commission a adopté le projet de résolution K sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution K est adopté (résolution 57/68).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le projet de résolution L est intitulé « Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale ».

La Première Commission a adopté le projet de résolution L sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution L est adopté (résolution 57/69).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le projet de résolution M est intitulé « Assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères ».

La Première Commission a adopté le projet de résolution M sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution M est adopté (résolution 57/70).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le projet de résolution N est intitulé « Missiles ».

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bhoutan, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fédération de Russie, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Liban, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Sri Lanka, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Ukraine, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie.

Votent contre :

États-Unis d'Amérique, Israël, Micronésie (États fédérés de).

S'abstiennent :

Albanie, Allemagne, Andorre, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Iles Salomon, Irlande, Islande, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Nauru, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Paraguay, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Uruguay, Yougoslavie.

Par 104 voix contre 3, avec 60 abstentions, le projet de résolution N est adopté (résolution 57/71).

[*La délégation du Mozambique a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour*]

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le projet de résolution O est intitulé « Le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects ».

La Première Commission a adopté le projet de résolution O sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution O est adopté (résolution 57/72).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le projet de résolution P est intitulé « Hémisphère Sud et zones adjacentes exempts d'armes nucléaires ».

Les membres se souviendront que le représentant du Brésil a proposé un amendement oral au troisième alinéa du préambule du projet de résolution P et un amendement oral au paragraphe 2 du même projet de résolution.

Conformément à l'article 90 du règlement intérieur, l'Assemblée générale va d'abord se prononcer sur chacun des amendements oraux au projet de résolution P.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'adopter l'amendement oral au troisième alinéa du préambule du projet de résolution P?

L'amendement oral au troisième alinéa du préambule du projet de résolution P est adopté.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'adopter l'amendement oral au paragraphe 2 du projet de résolution P?

L'amendement oral au paragraphe 2 du projet de résolution P est adopté.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Des votes séparés ont été demandés sur les trois derniers mots du paragraphe 3 et sur le paraphe 3 pris dans son ensemble du projet de résolution P, tel qu'amendé oralement. Y a t-il une objection à ces requêtes? Il n'y en a pas.

Je vais d'abord mettre aux voix les trois derniers mots du paragraphe 3 du projet de résolution P, tel qu'amendé oralement, et sur lesquels un vote séparé a été demandé.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Finlande, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zambie.

Votent contre :

Inde, Pakistan.

S'abstiennent :

Cuba, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Israël, Maurice, Myanmar, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Par 151 voix contre 2, avec 8 abstentions, les trois derniers mots du paragraphe 3 du projet de résolution P, tel qu'amendé oralement, sont adoptés.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je vais à présent mettre aux voix le paragraphe 3 pris dans son ensemble du projet de résolution P, tel

qu'oralement amendé, et sur lequel un vote séparé a été demandé.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zambie.

Vote contre :

Inde.

S'abstiennent :

États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Israël, Maurice, Myanmar, Pakistan, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Par 156 voix contre une, avec 8 abstentions, le paragraphe 3 pris dans son ensemble du projet de résolution P, tel qu'amendé oralement, est adopté.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je vais à présent mettre aux voix le projet de résolution P pris dans son ensemble, tel qu'amendé oralement.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie

de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zambie.

Votent contre :

États-Unis d'Amérique, France, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

S'abstiennent :

Espagne, Fédération de Russie, Inde, Israël, Micronésie (États fédérés de).

Par 160 voix contre 3, avec 5 abstentions, le projet de résolution P pris dans son ensemble, tel qu'amendé oralement, est adopté (résolution 57/73).

[*La délégation du Mozambique a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour*]

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le projet de résolution Q est intitule « Mise en oeuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction ».

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Iles Salomon, Indonésie, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Lesotho, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Mozambique, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Swaziland, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Yémen, Yougoslavie, Zambie.

Votent contre :

Néant.

S'abstiennent :

Azerbaïdjan, Chine, Cuba, Égypte, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Inde, Iran (République islamique d'), Israël, Jamahiriya arabe libyenne, Kazakhstan, Kirghizistan, Koweït, Liban, Maroc, Micronésie (États fédérés de), Myanmar, Ouzbékistan, Pakistan, République arabe syrienne, République de Corée, Tadjikistan, Viet Nam.

Par 143 voix contre zéro, avec 23 abstentions, le projet de résolution Q est adopté (résolution 57/74).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le projet de résolution R est intitulé « transparence dans le domaine des armements ».

Des votes séparés ont été demandés sur le paragraphe 4b) et sur le paragraphe 6 du projet de résolution R. Y a-t-il des objections à ces demandes?

Il n'y a pas d'objections.

Je vais d'abord mettre aux voix le paragraphe 4 b) du projet de résolution R, sur lequel un vote séparé a été demandé.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Andorre, Angola, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, El Salvador, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kazakhstan, Kenya, Lesotho, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maurice, Mexique, Monaco, Mongolie, Mozambique, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Ouzbékistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Swaziland, Suisse, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Yougoslavie, Zambie.

Votent contre :

Égypte, République arabe syrienne.

S'abstiennent :

Algérie, Arabie saoudite, Chine, Comores, Émirats arabes unis, Iran (République islamique d'), Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Koweït, Liban, Maroc, Mauritanie, Myanmar, Oman, Pakistan, Qatar, République populaire démocratique de Corée, Soudan, Tunisie, Yémen.

Par 140 voix contre 2, avec 20 abstentions, le paragraphe 4 b) du projet de résolution R est maintenu.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le paragraphe 6 du projet de résolution R, sur lequel un vote séparé a été demandé.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Andorre, Angola, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Dominique, El Salvador, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kazakhstan, Kenya, Lesotho, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maurice, Monaco, Mongolie, Mozambique, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Yougoslavie, Zambie.

Votent contre :

Néant.

S'abstiennent :

Algérie, Arabie saoudite, Chine, Comores, Cuba, Comores, Égypte, Émirats arabes unis, Iran (République islamique d'), Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Koweït, Liban, Maroc, Mauritanie, Mexique, Myanmar, Oman, Qatar, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée, Soudan, Tunisie, Yémen.

Par 139 voix contre zéro, avec 23 abstentions, le paragraphe 6 du projet de résolution R est maintenu.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution R pris dans son ensemble.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Andorre, Angola, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Dominique, El Salvador, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Lesotho, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maurice, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Mozambique, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Turkménistan, Turquie, Uruguay, Ukraine, Venezuela, Yougoslavie, Zambie.

Votent contre :

Néant.

S'abstiennent :

Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Chine, Égypte, Émirats arabes unis, Iran (République islamique d'), Jamahariya arabe libyenne, Jordanie, Koweït, Liban, Mauritanie, Mexique, Maroc, Myanmar, Oman, Pakistan, Qatar, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée, Soudan, Tunisie, Yémen.

Par 143 voix contre zéro, avec 23 abstentions, le projet de résolution R pris dans son ensemble, tel qu'amendé, est adopté (résolution 57/75).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le projet de résolution S est intitulé « Désarmement régional ». La Première Commission a adopté le projet de résolution S sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution S est adopté (résolution 57/76).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le projet de résolution T est intitulé « maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional ».

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunei Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili,

Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Swaziland, Suisse, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Yémen, Yougoslavie, Zambie.

Votent contre :

Inde.

S'abstiennent :

Bhoutan.

Par 165 voix contre une, avec une abstention, le projet de résolution T est adopté (résolution 57/77).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution U, tel qu'oralement amendé.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brunei Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Dominique, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Monaco, Mongolie, Mozambique, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Swaziland, SWITZERLAND, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zambie.

Votent contre :

États-Unis d'Amérique, Inde.

S'abstiennent :

Afrique du Sud, Brésil, Chine, Cuba, Égypte, Irlande, Israël, Mexique, Myanmar, Nouvelle-Zélande, Pakistan, République populaire démocratique de Corée, Suède.

Par 156 voix contre 2, avec 13 abstentions, le projet de résolution U, tel qu'amendé oralement, est adopté (résolution 57/78).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le projet de résolution V est intitulé « désarmement nucléaire ».

Un vote séparé a été demandé sur le paragraphe 10 du projet de résolution V. Y a-t-il des objections à cette demande?

Il n'y a pas d'objections.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zambie.

Votent contre :

Inde, Israël.

S'abstiennent :

États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Maurice, Pakistan, Saint-Vincent-et-les Grenadines.

Par 160 voix contre 2, avec 5 abstentions, le paragraphe 10 du projet de résolution V est maintenu.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution V pris dans son ensemble.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Iles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Nigeria, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda,

Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Swaziland, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie.

Votent contre :

Albanie, Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Turquie, Yougoslavie.

S'abstiennent :

Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Chypre, Fédération de Russie, Géorgie, Inde, Irlande, Israël, Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Maurice, Ouzbékistan, Pakistan, République de Corée, République de Moldova, Suède, Tadjikistan, Ukraine

Par 107 voix contre 41, avec 21 abstentions, le projet de résolution V pris dans son ensemble est adopté (résolution 57/79).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le projet de résolution W est intitulé « La Conférence du désarmement (CD/1547), en date du 11 août 1998, de constituer, au titre du point 1 de son ordre du jour intitulé « Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire », un comité spécial chargé de négocier, sur la base du rapport du Coordonnateur spécial (CD/1299) et du mandat y figurant, un traité multilatéral, non discriminatoire et internationalement et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires ».

La Première Commission a adopté le projet de résolution W sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution W est adopté (résolution 57/80).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le projet de résolution X est intitulé « Consolidation de la paix grâce à des mesures concrètes de désarmement ».

La Première Commission a adopté le projet de résolution X sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution X est adopté (résolution 57/81).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le projet de résolution Y est intitulé « Application de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction ».

Les membres se rappelleront que le représentant de la Pologne a proposé un amendement oral au troisième alinéa du projet de résolution Y.

Conformément à l'article 90 du Règlement intérieur, l'Assemblée va se prononcer d'abord sur l'amendement oral au troisième alinéa du projet de résolution Y.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter l'amendement oral au troisième alinéa du projet de résolution Y?

L'amendement oral est adopté.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution Y, tel qu'amendé oralement.

La Première Commission a adopté le projet de résolution Y sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de résolution Y, tel qu'amendé oralement, sans le mettre aux voix?

Le projet de résolution Y, tel qu'amendé oralement, est adopté (résolution 57/82).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le projet de résolution Z est intitulé « Mesures visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive ».

La Première Commission a adopté le projet de résolution Z sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution Z est adopté (résolution 57/83).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le projet de résolution AA est intitulé « Réduction du danger nucléaire ».

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Swaziland, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie.

Votent contre :

Albanie, Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Yougoslavie.

S'abstiennent :

Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Brésil, Chine, Géorgie, Israël, Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Paraguay, République de Corée, République de Moldova, Tadjikistan, Ukraine.

Par 107 voix contre 46, avec 17 abstentions, le projet de résolution AA est adopté (résolution 57/84).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le projet de résolution BB est intitulé « Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la *Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires* ».

Un vote séparé a été demandé sur le paragraphe 1 projet de résolution BB. S'il n'y a pas d'objection, je vais d'abord mettre aux voix le paragraphe 1 du projet de résolution BB, sur lequel un vote enregistré séparé a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Finlande, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'),

Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zambie.

Votent contre :

États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Israël.

S'abstiennent :

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Par 161 voix contre 4, avec une abstention, le paragraphe 1 du projet de résolution est maintenu.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution BB pris dans son ensemble.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Suède, Swaziland, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie.

Votent contre :

Albanie, Allemagne, Andorre, Belgique, Bulgarie, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Grèce, Hongrie, Islande, Israël, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Slovénie, Turquie.

S'abstiennent :

Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Canada, Chypre, Croatie, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, Géorgie, Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Liechtenstein, Ouzbékistan, République de Corée, République de Moldova, Suisse, Tadjikistan, Turkménistan, Yougoslavie.

Par 117 voix contre 30, avec 24 abstentions, le projet de résolution BB dans son ensemble est adopté (résolution 57/85).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le projet de résolution CC est intitulé « Respect des

accords de limitation des armements, de désarmement et de non-prolifération ».

La Première Commission a adopté le projet de résolution CC sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution CC est adopté (résolution 57/86).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision intitulé « Conférence des Nations Unies chargée de définir les moyens d'éliminer les dangers nucléaires dans le contexte du désarmement nucléaire ».

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie.

Votent contre :

États-Unis d'Amérique, France, Israël, Micronésie (États fédérés de), Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

S'abstiennent :

Albanie, Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Danemark, Espagne, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, Géorgie, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Turquie, Yougoslavie.

Par 121 voix contre 6, avec 37 abstentions, le projet de décision est adopté (décision 57/515).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Mongolie au titre des explications de vote après le vote.

M. Erendo (Mongolie) (*parle en anglais*) : La résolution 57/67 qui vient d'être adoptée montre de façon frappante le large appui accordé depuis toujours au renforcement de la sécurité internationale et du statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie. Au cours des deux années qui se sont écoulées depuis que l'Assemblée a adopté sa première résolution sur cette question, un certain nombre de mesures ont été prises au niveau national et international pour renforcer la sécurité internationale et le statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie, ce dont fait état le rapport du Secrétaire général sur ce point (A/57/159).

C'est pourquoi, dans la résolution qui vient d'être adoptée, l'Assemblée générale

> « *Se félicite* des efforts déployés par les États Membres pour coopérer avec la Mongolie en vue d'appliquer la résolution 55/33 S, ainsi que des progrès accomplis dans la consolidation de la sécurité internationale de la Mongolie » (*résolution 57/67, par. 4*)

et

« *Invite* les États Membres à continuer de coopérer avec la Mongolie en vue de prendre les mesures nécessaires pour consolider et renforcer l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de ce pays, l'inviolabilité de ses frontières, sa sécurité économique, son équilibre écologique et son statut d'État exempt d'armes nucléaires. » (*ibid., par. 5*).

Nous estimons que les deux études qui vont être réalisées sur la vulnérabilité économique et sur la vulnérabilité écologique de la Mongolie et qui sont mentionnées dans le rapport du Secrétaire général pourraient aider le pays à relever les défis qui se posent sur le plan économique et sur le plan écologique pour renforcer ainsi les fondements de son statut unique d'État exempt d'armes nucléaires.

Comme le souligne la résolution 57/67, le renforcement de la sécurité internationale et du statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie favorise les objectifs de la non-prolifération nucléaire et contribue au renforcement de la stabilité et de la confiance dans la région.

Pour terminer, ma délégation saisit cette occasion pour remercier les États Membres, le Secrétaire général et les organes concernés de l'ONU de leur appui et de leur coopération. Consciente de l'importance de la crédibilité de son statut d'État exempt d'armes nucléaires, la Mongolie fera tout ce qui est en son pouvoir pour l'institutionnaliser à l'échelon international. Elle le fera dans l'espoir que cette approche novatrice pourra s'avérer utile pour d'autres pays, notamment d'Asie du Nord-Est, et leur permettra ainsi de régler de manière créatrice leurs problèmes généraux de sécurité nationale en même temps qu'ils créeront des zones exemptes d'armes nucléaires.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 66 de l'ordre du jour.

Point 67 de l'ordre du jour

Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Rapport de la Première Commission (A/57/511)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : En ce qui concerne cette question, l'Assemblée générale est saisie de huit projets de résolution recommandés par la Première Commission au paragraphe 25 de son rapport.

M. Loedel (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes souhaite qu'il soit tenu compte dans le projet de résolution C qui figure dans le document A/57/511 de la ratification par Cuba du Traité de Tlatelolco. Nous voudrions donc proposer un amendement au sixième alinéa du préambule qui se lirait comme suit :

« *Se félicitant* de la ratification par le Gouvernement cubain du Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco) ».

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix les huit projets de résolution l'un après l'autre. Nous examinerons l'amendement oral au projet de résolution C lorsque nous arriverons à ce projet.

Une fois que toutes les décisions auront été prises, les représentants auront à nouveau la possibilité d'expliquer leurs votes.

Nous passons d'abord au le projet de résolution A, intitulé « Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement ».

La Première Commission a adopté le projet de résolution A sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution A est adopté (résolution 57/87).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le projet de résolution B est intitulé « Mesures de confiance à l'échelon régional : activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale ».

La Première Commission a adopté le projet de résolution B sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution B est adopté (résolution 57/88).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le projet de résolution C est intitulé « Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes ».

Les membres se souviennent que le représentant de l'Uruguay a proposé un amendement oral au sixième alinéa de préambule du projet de résolution C. Conformément à l'article 90 du règlement intérieur, l'Assemblée se prononcera d'abord sur l'amendement oral au sixième alinéa de préambule du projet de résolution C.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter l'amendement oral au sixième alinéa de préambule du projet de résolution C?

L'amendement oral est adopté.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet C tel qu'amendé oralement.

La Première Commission a adopté le projet de résolution C sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de résolution C, tel qu'amendé oralement?

Le projet de résolution C, tel qu'amendé oralement, est adopté (résolution 57/89).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le projet de résolution D est intitulé « Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement ».

La Première Commission a adopté le projet de résolution D sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution D est adopté (résolution 57/90).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le projet de résolution E est intitulé « Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique ».

La Première Commission a adopté le projet de résolution E sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution E est adopté (résolution 57/91).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le projet de résolution F est intitulé « Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et Pacifique ».

La Première Commission a adopté le projet de résolution F sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution F est adopté (résolution 57/92).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le projet de résolution G est intitulé « Bourses d'études, formation et services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement ».

La Première Commission a adopté le projet de résolution G sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution G est adopté (résolution 57/93).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le projet de résolution H est intitulé « Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires ».

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Swaziland, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie.

Votent contre :

Albanie, Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Yougoslavie.

S'abstiennent :

Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Fédération de Russie, Géorgie, Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, République de Corée, Turkménistan, Ukraine.

Par 110 voix contre 45, avec 12 abstentions, le projet de résolution 57/94 est adopté (résolution A/57/511).

[*La délégation de la Nouvelle-Zélande a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter contre*]

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : je donne la parole au représentant du Togo, qui souhaite prendre la parole pour expliquer sa position sur les résolutions qui viennent d'être adoptées.

M. Kpotsra (Togo) : En Première Commission, comme tout à l'heure en plénière, la délégation togolaise s'est associée au consensus sur le projet de résolution intitulé « Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement ». Elle tient cependant à saisir l'occasion pour attirer une fois encore l'attention sur les difficultés financières auxquelles ne cessent d'être confrontés les centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, et en Amérique latine et dans les Caraïbes, dans la réalisation de leurs activités opérationnelles et administratives.

En effet, créés sur la base des ressources disponibles et des contributions volontaires que pourraient leur apporter les États Membres et les organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales, ainsi que les fondations, les centres régionaux n'arrivent toujours pas à mobiliser les ressources financières à leurs activités. Dans ce contexte peu reluisant, on ne peut manquer de saluer la parution du rapport relatif à l'inspection de la gestion du programme et pratiques administratives du Département des Affaires du désarmement, élaboré par le Bureau des services de contrôle interne, paru sous la cote A/56/817. D'autant plus que, dans les « Conclusions » de ce rapport, il est indiqué ce qui suit au paragraphe 77 :

> « L'un des aspects les plus importants et les plus prometteurs de l'action du Département est sa dimension régionale. Alors que la revitalisation des centres régionaux est en cours, leur continuité et leur viabilité à long terme sont loin d'être garanties. Cette viabilité à long terme exige de la ressource, un travail d'équipe de tout le Département et de la persévérance s'agissant de doter les centres de ressources financières adéquates sur une base prévisible et sûre. Cela permettrait de mettre en place un personnel essentiel et d'assurer la mémoire institutionnelle des centres. Le Bureau estime que de tels efforts supplémentaires sont essentiels car des centres régionaux forts constitueraient des noyaux dynamiques pour la présence régionale du Département. »

Dans les « Recommandations » formulées par le Bureau des services de contrôle internes, et auxquelles semble souscrire le Secrétaire général, il est indiqué, notamment au paragraphe 94 :

> « Étant donné que la viabilité des centres régionaux est constamment menacée par l'insuffisance des contributions volontaires, et que la qualité de leurs travaux et leur utilité sont constamment reconnues par l'Assemblée générale, le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement devrait demander que les activités d'appui opérationnel des centres soient financées, si besoin est, dans chaque cas, au titre du budget ordinaire. »

C'est dire qu'au lieu de continuer de nous livrer chaque année à une simple actualisation des résolutions antérieures concernant les centres régionaux, il importe plus que jamais d'œuvrer à la prise en charge intégrale de toutes les dépenses des centres régionaux par le budget ordinaire de l'ONU. Ce faisant, nous démontrerons vraiment notre soutien réel aux objectifs

de l'Organisation des Nations Unies, dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement, et notre appréciation du rôle actif jusqu'ici mené par les centres régionaux.

C'est à cette tâche que s'attellera la délégation togolaise dans les mois à venir, en étroite concertation avec tous ceux qui soutiennent les activités des centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 67 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 68 de l'ordre du jour

Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire

Rapport de la Première Commission (A/57/512)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur les deux projets de résolution recommandés par la Première Commission au paragraphe 9 de son rapport.

Nous passons d'abord au projet de résolution A, intitulé « Rapport de la Commission du désarmement ».

La Première Commission a adopté le projet de résolution A sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution A est adopté (résolution 57/95).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le projet de résolution B est intitulé « Rapport de la Conférence du désarmement ».

La Première Commission a adopté le projet de résolution B sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution B est adopté (résolution 57/96).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 68 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 69 de l'ordre du jour

Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient

Rapport de la Première Commission (A/57/513)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : l'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport.

Un vote séparé a été demandé sur le sixième alinéa du préambule du projet de résolution.

S'il n'y a pas d'objection, je vais d'abord mettre aux voix le sixième alinéa du préambule du projet de résolution, sur lequel un voté séparé a été demandé.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe

syrienne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zambie.

Votent contre :

Inde, Israël.

S'abstiennent :

États-Unis d'Amérique, Pakistan.

Par 163 voix contre 2, avec 2 abstentions, le sixième alinéa du préambule du projet de résolution est maintenu.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution pris dans son ensemble.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suisse, Suède, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zambie.

Votent contre :

États-Unis d'Amérique, Israël, Micronésie (États fédérés de).

S'abstiennent :

Australie, Cameroun, Canada, Éthiopie, Inde, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Tonga, Trinité-et-Tobago.

Par 158 voix contre 3, avec 8 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 57/97).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 69 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 70 de l'ordre du jour

Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination

Rapport de la Première Commission (A/57/514)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 8 de son rapport.

La Première Commission a adopté le projet de résolution sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 57/98).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 70 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 71 de l'ordre du jour

Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée

Rapport de la Première Commission (A/57/515)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport.

La Première Commission a adopté le projet de résolution sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 57/99).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 71 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 72 de l'ordre du jour

Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction

Rapport de la Première Commission (A/57/516)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport.

La Première Commission a adopté le projet de décision sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de décision est adopté (décision 57/518).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 72 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 73 de l'ordre du jour

Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

Rapport de la Première Commission (A/57/517)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 8 de son rapport.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cape-Vert, Chili, Chine, Chypre, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizstan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie,

Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zambie.

Votent contre :

États-Unis d'Amérique.

S'abstiennent :

Colombie, Inde, Liban, Maurice, République arabe syrienne.

Par 164 voix contre 1, avec 5 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 57/100).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 73 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée en a ainsi terminé avec l'examen de tous les rapports de la Première Commission.

La séance est levée à midi.